

PROBLEMES ETHIQUES

La répression de l'avortement peut-elle être éthique ?



Le lundi 20 mai, au Palais Royal, dans sa rencontre avec les représentants du corps diplomatique, les corps constitués et les personnalités politiques et sociales belges, Jean-Paul II leur adresse un message sur la dignité de l'homme et des peuples, dans lequel se retrouvent les positions essentielles de l'Eglise à propos des problèmes éthiques, de la course aux armements, de la coopération entre les pays riches et les pays pauvres.

A propos de la dignité humaine, le pape s'exprima ainsi :

"Il faut refuser que la personne humaine subisse des réductions indues, devienne en quelque sorte un objet, dans une vision matérialiste qui ne voit que sa valeur économique ou qui accepte de le sacrifier comme un moyen, de la manipuler de multiples manières. Et, insista-t-il, il en est de même pour ce qui est de la dignité de chaque peuple".

Jean-Paul II précise ensuite les conditions et les exigences qu'impliquent à son estime la dignité de l'homme et le respect de ses droits fondamentaux.

"Ces droits, dit-il, comprennent naturellement le respect de la vie humaine à tous les stades de son développement, de la conception à la vieillesse, et aussi le respect de l'embryon humain qui ne peut être soumis à des expérimentations comme un objet.

Ces droits concernent aussi la dignité de la vie, c'est-à-dire les possibilités matérielles de vivre décemment, mais aussi la liberté de l'esprit, des opinions, des convictions et des croyances, dans la mesure où elles-mêmes respectent les autres."

On connaît les réactions du ministre de la justice à cette partie du discours papal, dès le lendemain, à l'ouverture du congrès de la Laïcité.



Nous recevons, à la rédaction, cette longue réflexion d'un de nos membres, le docteur B. Petit de Rhode -St -Genèse. Nous la communiquons à nos lecteurs. Baudouin Petit, dans son mot d'envoi, s'exprime ainsi : "Une réflexion n'est jamais achevée". Le débat reste donc ouvert parmi nous.



Le débat sur la fécondation "in vitro", la pratique naissante des "mères porteuses", l'apparition prochaine d'une pilule abortive très efficace, la controverse récente autour d'un décret de la Communauté Française (qui, selon certains, légaliserait implicitement l'avortement), tout cela attire à nouveau l'attention sur les diverses interventions dans la reproduction humaine. C'est surtout l'attitude de la société devant l'avortement qui pose un problème moral, du moins à certains. Doit-on conclure que la sensibilité éthique des uns est plus profonde que celle des autres ? En tout cas, l'attachement aux mêmes principes n'évite pas leur application à des éthiques différentes, sinon contradictoires.

L'Eglise catholique occupe un des pôles du débat. On échappe difficilement à l'impression que parfois son discours éthique reste superficiel et n'atteint pas le cœur du sujet. Dès qu'on tente une critique de ses

fondements et de ses limites, on découvre des réponses plus idéologiques que vraiment éthiques. C'est dire qu'elles semblent plus propres à conforter des habitudes de pensée qu'inspirées par une morale d'amour du prochain.

J'essaie ici d'examiner, d'un point de vue acceptable par les croyants et les incroyants, quelques-uns des arguments catholiques "officiels" pour les confronter, non seulement aux réalités, mais aussi aux principes de morale et singulièrement de morale chrétienne. Il ne s'agit pas tellement de dénoncer des incohérences et des contradictions, qu'on retrouverait sans doute plus ou moins chez tous les interlocuteurs. On peut se fixer un but plus noble et plus utile : chercher par le dialogue à dépasser les affrontements actuels dans une morale sociale pluraliste.

Où commence la "vie humaine" ?

En matière d'avortement, il faut se poser la question de ce qui définit "l'humanité". Assimiler une cellule ou un être oligocellulaire à une "personne" pose quand même certains problèmes. Car si la personnalité dépend du potentiel génétique, peut-on dire que ce dernier suffit à conférer à la matière vivante en développement la qualité de personne ? Cela semble très douteux. A ce niveau-là, aucune frontière ne distingue clairement l'homme de l'animal. Et il faut se souvenir qu'il n'existe même pas de séparation nette entre le physico-chimique et le vivant.

Au stade de l'ovule fécondé, l'individu se réduit presque à une information, à un "programme" porté par des molécules d'A.D.N. Cette information fixée par le hasard de la rencontre de deux gamètes existe sous une forme identique dans le noyau de toutes les cellules de l'organisme. Ainsi, certaines expériences introduisent le noyau d'une cellule animale "banale", par exemple d'origine sanguine, dans un ovule vidé de son noyau naturel. On constate que la croissance et le comportement de cette cellule "synthétique" ne diffèrent pas de ceux d'un oeuf fécondé.

A priori, rien n'interdira, avec les progrès scientifiques, d'enregistrer autrement cette information génétique, par exemple sur papier, sur support magnétique ou dans tout autre type de mémoire. Le passage d'un type de mémoire à l'autre est certes loin d'être résolu, mais constitue fondamentalement un problème technique dont rien n'indique qu'il soit insoluble.

Ontogenèse programmée, phylogenèse retrouvée, corps et sens

L'ovule fécondé est un être unicellulaire, donc à un stade très primitif de la vie. Grâce cependant au programme qu'il a reçu, l'oeuf humain pourra parcourir en quelques mois le passé des espèces vivantes qui ont précédé la nôtre. C'est le sens de la formule classique qui énonce que la formation de l'individu, ou "ontogenèse" récapitule la formation de l'espèce ou "phylogenèse", et résume ainsi toute l'évolution préhumaine.

Le prix de la vie vient de son organisation complexe, capable de se transmettre en se renouvelant. Mais l'originalité de l'embryon n'en fait pas une personne. Le programme ne suffit pas à créer une conscience libre. Après avoir apporté une information génétique, un programme d'auto-organisation, à un corpuscule de matière vivante, les parents établissent avec lui des relations de moins en moins contraintes; nutritives et affectives d'abord, puis culturelles et personnelles. Dès lors, en prenant corps, il pourra prendre sens. A partir d'une existence animale ou "naturelle", il deviendra un être humain réalisé, une personne capable de réflexion et d'auto-création. Comme l'écrit Khalil Gibran : "vos enfants ne sont pas vos enfants, ils viennent à travers vous, mais non de vous".

L'émergence du désir d'enfant comme condition de survie humaine

Chez l'animal, le soutien des parents est d'autant moins nécessaire, et cesse d'autant plus tôt que l'espèce est plus primitive. Les poissons ne se soucient guère des oeufs qu'ils ont pondus. Chez les animaux à sang chaud, il existe au contraire un maternage prolongé après la naissance, condition nécessaire de la survie

du jeune. Chez l'être humain, la psychologie moderne découvre que la qualité des relations et notamment l'amour et le "désir d'enfant" chez la mère sont des conditions essentielles au développement mental normal du jeune individu.

En revanche, les parents humains, moins soumis à l'instinct, ont la possibilité de "refuser l'enfant". Certes, l'infanticide existe déjà chez l'animal dans certaines circonstances. L'élimination des bébés "anormaux", voire des bouches excédentaires, a existé de tous temps. Ces pratiques "barbares" avaient une fonction de protection du groupe qui n'aurait pas survécu sans elles. Les progrès techniques et scientifiques permettent aujourd'hui au couple humain de suspendre ou de refuser la reproduction d'une toute autre manière. Au stade le plus précoce, la "ponte ovulaire" peut être bloquée (pilule contraceptive). Un peu plus loin, la fécondation peut être prévenue (spermicides, méthode Ogino). On peut aussi empêcher la nidation (stérilet). Plus tard encore, on peut avorter : expulser le fœtus mécaniquement ou interdire chimiquement à l'organisme de conserver l'embryon (pilule "contragestive").

Ainsi dans les faits, le soutien de la mère à l'enfant, dès la conception, devient un choix conscient. Il se dégage des fatalités naturelles pour devenir objet de décisions libres. Il échappe au déterminisme des mécanismes physiologiques pour s'humaniser. Le désir d'enfant et la volonté deviennent des facteurs de procréation et, graduellement, les plus décisifs.

Qu'est-ce qu'une personne ?

A la lumière de ces considérations, la répression sociale de l'avortement paraît sur le plan moral comme un malentendu tragique. Invoquant le respect de la vie, cette répression ne tient pas compte, ou ne voit pas la spécificité, de la nature humaine. Elle oppose aux femmes et aux hommes la fausse fatalité de mécanismes biologiques de mieux en mieux maîtrisés.

Car définir la "personne" sur la base d'un patrimoine génétique ne va pas sans difficultés. Si nous "descendons du singe", ou au moins d'un primate ancêtre commun, on peut imaginer que des manipulations génétiques répétées puissent "refaire" cette évolution et créer à partir de certains "singes", des êtres de plus en plus intelligents et sans doute finalement "doués de raison" comme nous prétendons l'être.

Ce n'est sans doute pas pour demain, et je ne prétend pas que ce serait une bonne chose, mais c'est en tout cas techniquement concevable. Ces êtres seront-ils des "personnes" ou non ? Et si oui, à partir de quelle combinaison de déterminants génétiques ? Pour dire les choses de manière volontairement provocatrice : y a-t-il un génome de l'"âme" ?

La définition de la personne par le "potentiel", génétique ou autre, au lieu de ce soit par sa réalité sociale (sa relation à la société humaine) conduit à se poser d'autres questions gênantes. Plutôt que du potentiel génétique, faut-il partir de l'individu achevé ? Dans ce cas, à partir de quel degré d'intelligence, de quel "Q.I." pourra-t-on parler de personne ?

Et que penser lorsque des altérations génétiques ou physiques chez certains individus réduisent tellement leur potentiel mental qu'on parle d'eux avec commisération comme de "plantes" ? Lorsque le substrat organique de la vie mentale est réduit au point que la con-

science de certains animaux semble plus élevée que celle de certains hommes, perdent-ils leur humanité ?

C'est l'esprit de l'homme qui crée l'homme

Je n'aperçois qu'une issue à ces questions : on devient normalement humain si on est reconnu et accepté comme tel par une communauté d'hommes, et bien sûr d'abord par des individus. La nature humaine implique essentiellement des relations humaines. Elles commencent avec la relation maternelle. Elles évoluent de la nécessité vers la liberté. Par nature, et surtout par culture, elles tendent à s'étendre à toute l'humanité.

Risquons donc cette hypothèse : ce qui constitue humainement un être humain, serait-ce simplement une acceptation, maintenue et continuée dans un don ? Elle commence par un désir chez un ou des adultes, qui un jour se mettent en projet de procréation. Ils fixent leur attention affective sur l'idée d'un enfant, venant de "quelque chose" de matériel (le programme génétique). Au point où ils le rencontrent, ils lui offrent de l'amour lié à l'espoir de le voir devenir "quelqu'un". Par analogie, le langage théologique parle de l'âme comme d'un don de Dieu. Ainsi, l'être humain ne devient normalement tel que dans le désir d'autres hommes. Sans eux, en effet, il meurt, ou plutôt un homme en puissance n'accède pas à une réalité humaine.

Le mythe me semble ici, comme souvent, plus éclairant que la théorie (fixée ou non en "doctrine"). Pour la Bible, la création de l'homme "à partir de glaise" ne s'achève que dans un don gratuit d'un Dieu qui "éveille" cette matière insensible. En langage moderne, nous pourrions traduire cela en disant que l'homme commence à exister comme tel lorsque l'esprit universel ou générique (celui de l'espèce à travers un ou des individus) rencontre et soutient son substrat génétique.

En somme, c'est d'abord du désir d'enfant que dépend la protection du fœtus par la mère. C'est sa décision, combinée au potentiel génétique, qui "constitue" progressivement l'enfant et sa personne. Ce choix est d'abord intime. Quand il devient public, la reconnaissance voulue de l'être humain, né ou à naître, lui apporte la protection de la communauté. Mais c'est l'affection et l'amour, où la contrainte n'a guère de place, qui vont donner une signification éthique à la formation de ce nouvel être humain et aux relations avec lui.

Cette conception me semble moins inexacte et même plus "biblique" que l'attitude paradoxalement matérialiste des porte-parole officiels de l'Eglise catholique. Ne dressent-ils pas un processus "naturel", une fatalité matérielle, contre la liberté et la gratuité qui font précisément la valeur spirituelle de la relation humaine développée ?

Le droit de n'être pas jugé(e)

Mais il n'est même pas sûr que le problème de l'avortement se pose aujourd'hui en ces termes. Pour bien le saisir, le principe le plus adapté est peut-être celui de l'auto-défense. C'est en effet comme une "agression" ou une "menace" sur l'intégrité de la personne ou de la famille que les grossesses non désirées et vécues à contre-cœur sont perçues. Si cette impression persiste, l'enfant peut être rejeté, consciemment ou non. Si par la suite il s'avère qu'il n'est pas "normal" mentalement (ou physiquement), la vague culpabi-

lité des parents se double, souvent de surcompensation, dont sont alors surtout victimes les autres enfants. Il faut avoir vu les dégâts psychologiques et la souffrance que subissent certaines familles affligées d'un caractériel ou d'un débile mental pour apprécier le désastre de cet enchaînement.

Bien sûr, le fœtus est "innocent". Mais devant la menace, quand on est pressé de réagir, on songe d'abord à préserver l'acquis avant de se soucier du droit ou du sort de l'"intrus". Il importe relativement peu que ce dernier soit anonyme et inconscient ou délibérément agressif. La priorité est de l'écarter. Ce n'est pas un acte de justice, mais de protection et parfois de survie. A tort ou à raison, les sociétés ont toujours "déculpabilisé" plus ou moins les actes de ce genre. Mais si on veut bien y réfléchir, le christianisme va potentiellement beaucoup plus loin. Avec le conseil : "Ne jugez pas et vous ne serez pas jugé" et la notion que "Dieu seul peut sonder les reins et les cœurs", il remet implicitement en cause le bien-fondé de toute "justice" extérieure ou hétéronome. Il donne ainsi un fondement radical aussi bien à l'autonomie morale qu'à une morale de l'autonomie.

Est-il "éthique" de jeter la pierre ?

La morale, en l'occurrence, me semble se situer à deux niveaux. Au niveau individuel, son critère est l'amour. On ne peut aimer l'autre "comme soi-même" qu'en essayant de servir son bonheur et réduire sa souffrance. Du fait des interdits qui pèsent sur l'avortement, celles qui avortent risquent ou sacrifient souvent leur sérénité, leur estime de soi. Cela peut être à des objectifs personnels, mais c'est souvent au bonheur de leur famille, de leur(s) enfant(s) ou de l'homme qu'elles aiment.

L'amour, primordial, de soi et des proches, est présent dans l'avortement. Et cela doit être rappelé. Est-ce pour cette raison que bien peu se sentent encore le droit de "jeter la première pierre" ? Ils sont heureusement rares ceux, chrétiens ou non, qui, avertis d'un avortement illégal, portent plainte contre les "coupables". La délation, en tout cas dans ce domaine, apparaît presque à tous comme inconcevable. Comment ce qui est rejeté moralement sur le plan individuel peut-il rester collectivement et politiquement "bon" aux yeux de tant de gens ? Ne nous montrons-nous pas là nettement plus "humains" dans nos mœurs que dans nos lois ? C'est l'honneur des représentants de la Communauté Française de Belgique de l'avoir souligné.

Au niveau social, la morale pose une condition qui est la liberté. Il n'y a pas d'amour forcé. Un acte, bon ou mauvais, n'a un caractère moral que dans la mesure où il est libre, moins soumis à des contraintes, qu'elles soient objectives ou subjectives, et même "morales" (comme la culpabilité).

Songeons ici à ce que "coûte", et d'abord en souffrance, un enfant non désiré et moralement mutilé par manque d'affection, ou un handicap congénital prévisible, à une famille pauvre. Manifestement, les alternatives existantes à l'avortement (placement, accueil, adoption, etc.) ne sont pas à la hauteur de ce problème. D'une manière ou d'une autre, il engage notre responsabilité politique, à tous.

Il faut encore envisager ce que de telles décisions, ou absences de décision, "coûtent" à la société, en dévouement, en temps et en ressources qui pourraient être utilisées ailleurs. Peut-on apprécier complètement

la moralité d'un choix sans considérer les choix implicites qui l'accompagnent ? Le monde n'est-il pas assez rongé par le sous-développement, la malnutrition, l'oppression, la guerre et la haine ? Est-il moral de procréer des hommes dont la vie a toutes les chances d'être un malheur et un fardeau, d'abord pour eux et leur entourage ? Et de grâce, qu'on n'accuse pas ces questions de s'attaquer aux handicapés (physiques, mentaux ou sociaux). Elles s'accordent plutôt mieux avec le respect, la solidarité et la compassion que l'acceptation fataliste d'un accroissement de souffrance.

La répression, moindre mal politique ? ...

Tant dans l'évolution des espèces qu'au cours de la formation de l'être humain, l'émergence de la conscience est un processus qu'on ne peut dater exactement. Entre la conception et la mort, en passant par la naissance et tous les âges de la vie, il y a une continuité sans faille.

Dès lors, pour certains, l'avortement est un crime qui, au fond, ne diffère en rien de l'infanticide, et il importe de tout faire pour le combattre. La répression aurait ici une fonction dissuasive, et il ne saurait être question d'y renoncer. La dépénalisation de l'avortement, en le "banalisant", serait la porte ouverte à sa multiplication sans frein, à l'autorisation de l'euthanasie, devenant bientôt systématique et conduisant à la suppression des plus indésirables (handicapés, malades mentaux, débiles) comme sous Hitler.

Ce raisonnement n'échappe pas à l'amalgame, mais il faut reconnaître le problème qu'il pose. Nous vivons dans un monde où la course aux armements, la guerre, les massacres et la peine capitale suffisent à démontrer que la société, les factions politiques et l'Etat ne renoncent pas dans les faits au pouvoir de vie et de mort. Le meurtre, plus ou moins officiel - accompli ou brandi comme menace - nous est présenté à tort ou à raison comme un moindre mal, que ce soit au nom de la "légitime défense" ou du "sens de l'Histoire".

Il n'est pas irréaliste de vouloir activement une société sans guerre, sans haine et sans "peine de mort", au sens le plus large. Cela semble la raison même. Mais il paraît impossible de préserver inconditionnellement toute vie humaine. Des choix doivent être posés pour donner plus d'humanité à la vie, améliorer sa qualité et réduire la souffrance. On ne peut éviter des arbitrages parfois tragiques entre les droits individuels. Il y a donc des limites, en fait et en droit, au respect de la vie, par exemple celles qui fixent les conditions de la défense nationale ou sociale et de la légitime défense individuelle. Elles sont discutables et elles évoluent. Cependant, à cet égard, l'Histoire semble prouver que le droit de vie et de mort est incomparablement plus redoutable quand il est exercé par une autorité, surtout en conflit avec la société.

Dans l'avortement, quelqu'un dispose de la vie d'un autre "être humain" (même si on refuse l'idée qu'il s'agit déjà d'une "personne"). Mais ce n'est pas au nom de l'Etat. C'est même au nom des droits de la personne à gouverner sa vie de manière autonome. C'est aussi la personne la plus proche qui décide, celle pour qui cette vie naissante a plus de valeur et de sens que pour quiconque. Et si l'avortement suscite effectivement un malaise croissant à mesure que l'âge gestationnel avance, c'est une raison d'autoriser l'avortement précoce. Ainsi, le prix moral et social sera aussi limité que possible. De toute manière, sauf à imaginer un Etat policier très perfectionné, et encore, l'avortement

devient et deviendra de plus en plus un choix privé et secret.

... ou fausse route morale ?

Même ceux qui portent sur l'avortement un jugement moralement très négatif doivent admettre que la répression sera de moins en moins efficace. Et si elle l'est encore aujourd'hui, n'est-ce pas à un prix difficilement acceptable, y compris en morale ? Il est fait de culpabilisations (fort éloignées d'une éthique fondée sur l'amour) et de souffrances physiques, y compris les décès et les mutilations imputables aux avortements clandestins. Ne serait-il pas plus moral et plus honnête, pour les opposants à l'avortement, de défendre d'abord la liberté concrète de la femme qui voudrait son enfant ? Souvent, cette liberté reste mal assurée, ou au prix d'exclusions sociales et économiques qui la nient.

On peut envisager la "morale" non comme l'intériorisation libre d'une exigence d'amour (n'impliquant pas forcément une foi transcendante) mais comme contrainte intérieure et moyen de dissuasion. Même dans ce cas, elle ne sera "efficace" que si on peut raisonnablement espérer qu'elle modifiera une décision dans des circonstances difficiles. Or, bien des femmes qui recourent à l'avortement étaient et restent "contre" l'avortement. Comment prévoir le comportement qu'on adoptera quand un danger menace votre intégrité ou votre famille ?

Comment même déterminer, a priori, dans l'abstraction, si l'acte posé est "moral" ou non, représente ou non un "bien", c'est-à-dire souvent un "moindre mal" ? L'avortement précoce devient progressivement, pour certains qui refusent le stérilet ou la pilule, un moyen ordinaire de contraception, en apparence totalement déculpabilisé. Mais pour d'autres, sans doute encore la majorité, l'avortement n'est pas subi aussi sereinement. Dans de nombreux cas, il s'agit d'une décision prise dans un état de tension extrême, dans l'angoisse ou la panique, sous la pression de contraintes extérieures et qu'il semble donc aussi impossible et inadéquat de juger moralement que d'empêcher par la répression.

Il est troublant en tout cas qu'au nom des valeurs de la civilisation, on approuve l'irruption dans la vie privée la plus intime pour imposer ses vues à ceux qui ne les partagent pas. On observe que les opposants à la dépénalisation tentent moins de persuader leurs interlocuteurs dans un débat d'idées, que de mobiliser leurs partisans, souvent au nom d'une "discipline" morale ou moralisante, pour gagner une bataille politique.

Manqueraient-ils de confiance dans leur capacité de convaincre ? C'est que, même si on note ça et là des bastions de la criminalisation de l'avortement (l'Irlande) et des contre-offensives anti-abortionnistes (aux Etats-Unis), la légalisation de l'avortement est en marche ou réalisée dans la plupart des pays avancés. Pourtant, les habitants de ces pays sont bien au courant des notions modernes de biologie et ils respectent presque tous la vie d'autrui. D'où vient qu'ils n'aperçoivent pas que le fœtus serait une personne dont le "droit à la vie" devrait être protégé légalement et inconditionnellement dès la conception ? Serait-ce que cette conclusion manque d'évidence, même en droit "naturel" ?

Fondements de la famille : nature ou culture ? (* p.20)

Il est extrêmement difficile de comprendre et d'approuver les vues catholiques officielles qui défendent

la procréation "naturelle" (contre l'"artificielle"). Moins acceptable encore est la présentation de cette conformité à la nature biologique comme le fondement de la famille. On a pu souligner le caractère plutôt "païen" de cette dévotion curieuse à la "déesse Nature". N'y retrouve-t-on pas quelque chose des tabous primitifs et d'une conception "animiste" du monde ? En tout cas, elle ne semble guère spiritualiste. Ne privilégie-t-elle pas la mécanique biologique sur l'esprit, la procréation sur l'éducation, la filiation sur l'affection ? Ne projette-t-elle pas implicitement sur l'adoption un jugement négatif ?

Elle semble surtout non fondée en logique. Faisant partie de la nature, toute notre activité est naturelle, y compris nos pratiques érotiques et reproductives, qu'elles soient jugées "bonnes" ou "mauvaises". Les saints et les criminels offrent des aspects extrêmes de la nature humaine. Et la civilisation elle-même peut être considérée comme une nouvelle forme de l'évolution.

D'une certaine façon, la nature prend conscience de soi à travers l'humanité. Ainsi, chacune se prolonge dans l'autre en se dépassant. Mais cette connaissance est créative, elle dépasse la nature dans "l'art" au sens large. Cela peut être l'art militaire ou l'art de guérir, celui de prendre et de garder le pouvoir, ou la musique, ou la philosophie et le mysticisme, ou encore l'art d'aimer, ainsi que la reproduction et tout ce qu'elle implique. Tout cela forme un art de vivre; au fond, une morale élaborée par l'homme en combinant des capacités héritées à des moyens reçus de sa culture et à ses propres forces. Tout cela est en somme "artificiel". Si la nature n'est que le reste, il n'est pas particulièrement humain.

De la fin et des moyens

Des théoriciens catholiques s'opposent à la fécondation in vitro, qui fertilise plusieurs ovules pour n'en garder qu'un seul, ou fait courir selon eux des "risques excessifs à l'embryon". Ils justifient leur attitude par le conseil célèbre de Kant insistant pour qu'on traite toujours l'être humain comme but et non comme moyen (sous-entendu, ici, de bonheur pour ses parents).

Est-il possible de résoudre l'opposition de la fin et des moyens ? Peut-être en les situant dans une relation dialectique; si la fin ne justifie pas n'importe quel moyen, c'est que la fin conditionne les moyens. Comment séparer moralement la fin et les moyens puisque ces derniers ne peuvent être justifiés en tant que tels, mais seulement en fonction de la fin qu'ils portent ?

Rien n'atteint davantage la dignité de l'homme, comme but pour lui-même et les autres, que la souffrance infligée, inutile ou évitable. En revanche, il n'est pas de relation personnelle qui n'implique une demande à l'autre d'être un moyen pour soi et il n'y a pas d'altruisme sans offre d'être un moyen pour l'autre.

Quand un couple se forme, chacun se sert de l'autre et accepte d'être utilisé, comme instrument de plaisir et de poursuite du bonheur. Dans le couple qui veut un enfant, chacun accepte d'être "employé" par l'autre pour atteindre un objectif commun. Cet objectif est de "produire", au moindre coût de souffrance et d'échecs, et au moyen d'un embryon, un être humain de la meilleure qualité possible, qui est la fin de ces moyens. Son achèvement implique à la fois l'amour de

soi et l'altruisme. Ni en morale ni en réalité, on ne peut séparer l'adoption de l'autre comme fin, de son utilisation comme moyen.

La nature, pour réaliser son objectif de reproduction, essaie un excédent souvent considérable d'embryons par rapport au nombre de jeunes qui naissent. Le "gaspillage sélectif" est à cet égard d'autant plus grand que l'espèce est plus primitive. Il est d'ailleurs énorme lorsque la fécondation est extra-corporelle comme chez les poissons. N'est-il pas dès lors étrange, et surtout au nom d'une morale qui se présente comme "naturelle", de reprocher aux praticiens de la fécondation "in vitro" de s'adapter à des conditions plus difficiles en multipliant les chances de succès ? La technique, bien que légère, implique quand même une agression chirurgicale, et elle n'est pas totalement sans risque pour la femme.

Les mêmes principes justifient l'avortement eugénique, d'autant mieux qu'il est plus précoce. Aujourd'hui, des techniques de diagnostic peuvent déceler chez l'embryon un nombre croissant d'anomalies graves, génétiques ou autres. Dans ce cas, n'est-il pas naturel, humain et très moral de ne pas persister dans l'échec, d'interrompre donc la grossesse comme la "nature" le fait souvent ou "normalement" quand le produit de conception est déficient ? Par exemple, il paraît plus barbare de mener sciemment à terme une grossesse trisomique (conduisant à la naissance d'un mongolien) que d'interrompre cette grossesse, dès que possible. En outre, plus que chez l'animal, les conditions d'une bonne reproduction humaine peuvent faire défaut pour des raisons non strictement organiques, mais externes ou relationnelles; ce sont des éléments culturels, psychologiques, économiques, etc.

Sans doute, l'interruption volontaire de grossesse supprime un "être humain". Mais supprime-t-elle une personne ? Il est difficile de le soutenir de bonne foi, en tout cas en début de gestation. Avant l'établissement de rapports personnels réciproques et l'apparition d'une conscience de soi, l'I.V.G. n'est-elle pas la meilleure manière parfois de respecter la nature humaine ?

Que la femme soit instrumentalisée à son corps défendant par la reproduction, cela n'a rien d'"humain". La dignité humaine réside dans le pouvoir sur soi. Elle commence par celui de se choisir comme fin, de s'aimer soi-même, qui est aussi la condition première de l'altruisme. C'est sans doute à partir de là que se découvre cette richesse intérieure qui rayonne la "chaleur humaine". En particulier l'enfant ne peut prendre le parent comme modèle, s'identifier à lui, que dans la mesure où ce dernier est humain dans ce sens, moins réifié par les rôles qu'il joue dans la famille et dans la société (y compris d'ailleurs dans le travail et l'économie).

L'humanité de la femme signifie la capacité de ne pas se laisser réduire contre son gré à une "matrice", fût-ce par un oeuf humain. En nous faisant dépasser une compréhension naïve de la procréation, la science et la régulation des naissances changent le statut de l'embryon; il nous apparaît moins comme un individu donné que comme un moyen de reproduction, une possibilité d'homme en devenir. Il ne deviendra sujet, n'accèdera à la conscience que s'il est librement choisi, aimé, donc pris comme fin.

En bonne éthique, il importe que les moyens ne s'imposent pas aux fins et ne prédominent pas sur elles. Ainsi, les doutes moraux, plus précisément ceux qu'on forme sur la morale des autres, devraient se dissiper :

la femme doit pouvoir arrêter si elle le décide l'automatisme aveugle d'une gestation débutante. Elle doit aussi pouvoir l'accepter. Mais la moralité sociale demande qu'elle puisse faire ces choix librement; en fait, en droit et même, ou surtout, en esprit.

La liberté d'esprit est enjeu et exigence de liberté concrète et sociale. Chacun détermine et poursuit ses buts de manière d'autant plus morale qu'il est libéré de la contrainte, extérieure et intérieure. La morale dérange aussi tout pouvoir sur l'autre. Et vivante, elle ne se sépare pas d'un mouvement critique sur elle-même, qui pousse à la dépasser. Au regard de cette renaissance morale, l'ordre moral, c'est-à-dire politique, n'est pas moral. "La vraie morale se moque de la morale" (Pascal).

Une morale pour soi

On ne sortira sans doute pas des dilemmes éthiques autour du "don de la vie" sans reconsidérer l'idée qu'en l'absence de loi contraignante, assortie de sanctions, ici-bas ou dans l'au-delà, la morale ne pourra se maintenir. Ainsi, on ne saurait juger le refus de payer la vie humaine au prix des raisons de vivre, en particulier dans l'avortement, comme une violation morale pure et simple. Il s'agit d'un conflit d'essence éthique où la morale se retrouve de part et d'autre. A mon sens, tenter de faire disparaître cette tension dans une réglementation précise et sécurisante serait une erreur peut-être tragique, porteuse d'un risque d'anesthésie morale, sinon de barbarie d'Etat.

La paix civile demande des interdits et des permissions, qui d'ailleurs se renforcent mutuellement. Mais elle recouvre une intention plus profonde au service des autonomies personnelles. La procréation ne procède pas de l'autorité. Dans les relations sociales, il apparaît parfois que "la loi libère, la liberté asservit". Mais quand le choix est aussi intime, il faut se souvenir au contraire que, là où "l'esprit vivifie", souvent la lettre tue.

La nature n'est pas morale et ne convient pas comme norme éthique. Déjà dans la Genèse, apparaît cette notion centrale à notre civilisation que l'homme, et non la nature, est la mesure de toutes choses. Ainsi, la morale ne saurait être naturelle qu'au prix d'un contresens qui la fait vaciller en la chargeant de fausse conscience et de mauvaise foi. L'assimilation de la morale aux lois de la nature se dévoile bientôt en idéologie ou en superstition. Ces illusions semblent inévitables dans l'apologie d'un "ordre moral" pensé comme immuable au moment même où il menace de changer.

La morale laïque, au sens de fonds commun accessible à tous et pas seulement aux athées, prendra sans doute le relais. Elle ne s'appuie pas sur la peur de l'enfer. Elle se rattache néanmoins à des traditions anciennes comme le stoïcisme, voire religieuses comme le bouddhisme, témoignant qu'une éthique radicalement individuelle peut fonder un ordre civilisé viable. Cette éthique n'exclut pas une législation coercitive, qu'elle tend néanmoins à limiter. Car la morale qui justifie cet ordre, en même temps le relativise. Elle l'inquiète pour l'ouvrir au changement et devenir elle-même moins répressive, manipulatrice ou moralisante. Elle oriente alors mieux l'individu à la droiture et au don de soi, non par le biais d'un motif extérieur, loi, récompense ou châtement divin, mais pour le motif intérieur de son épanouissement et de sa propre libération.

Il me semble que les mêmes bases conviendraient assez bien à une éthique pluraliste de la naissance.

B.F. PETIT (13/6/1985)

(*) Pascal, dans les "Pensées", avait déjà posé cette question : "Les pères craignent que l'amour naturel des enfants ne s'efface. Quelle est donc cette nature sujette à être effacée ? La coutume est une seconde nature qui détruit la première. Mais qu'est-ce que nature ? Pourquoi la coutume n'est-elle pas naturelle ? J'ai grand peur que cette nature ne soit elle-même qu'une première coutume, comme la coutume est une seconde nature".

Dr B.F. PETIT, consult. ext.,
Service de Pédiatrie gén. UCL,
Clin. St Luc - (02) 764.19.20.

"Chrétiens en lutte" est le bulletin de la branche wallonne et bruxelloise des "Chrétiens pour le socialisme".